



Rapport de vote : nos actions en 2022

Juin 2023

La confiance
ça se mérite

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Table des matières

03 L'équipe Amundi Vote et gouvernance d'entreprise

04 Politique de vote d'Amundi

07 Temps forts de la campagne de vote 2022

10 Principaux résultats de la campagne de vote 2022

17 Statistiques de vote 2022

19 Intégrer le vote et l'engagement

24 Statistiques par société

En 2022, l'équipe « **Vote et Gouvernance d'entreprise** » a entrepris 1 227 instances de dialogue avec 1 031 sociétés pour favoriser l'exercice des droits de vote¹.

L'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise

Amundi centralise l'exercice des droits de vote au sein d'une équipe Vote et Gouvernance d'entreprise qui agit pour le compte de ses filiales, de ses fonds et de l'ensemble de ses clients délégataires². A fin 2022, l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise d'Amundi compte huit spécialistes³ chargés d'analyser les résolutions et d'organiser le dialogue permanent qu'Amundi cherche à mener avec les entreprises, en amont et en aval de leurs assemblées générales (AG), dans le but de :

- **Agir en investisseur responsable**, en exerçant les droits de vote pour le compte de ses clients, en accord avec une politique de vote claire et publiquement accessible. Celle-ci promeut une gouvernance solide et la responsabilité des conseils d'administration et des équipes de direction eu égard aux questions environnementales et sociales ;
- **Encourager l'adoption des meilleures pratiques en matière de gouvernance** via un dialogue conduit en amont et en aval de l'assemblée générale, destiné à souligner les éléments clés qui guident notre politique de vote. Dans la mesure du possible, nous alertons les émetteurs de notre intention de voter contre une résolution, en expliquant les raisons de notre décision ;

- **Sensibiliser les membres des conseils d'administration** aux défis et aux opportunités que représente la transition vers une économie durable, inclusive et bas carbone pour la réussite commerciale à long terme, ainsi qu'à la nécessité pour les entreprises de gérer cette question au niveau du conseil d'administration et de rendre des comptes à leurs parties prenantes, notamment leurs investisseurs.

Le travail effectué par l'équipe de vote fait partie intégrante de l'effort d'engagement global d'Amundi et est basé sur la politique de vote présentée ci-après, qu'Amundi a développée et continue d'améliorer en permanence.

1. Dialogue avec les actionnaires mené par l'équipe « *Vote et Gouvernance d'entreprise* ».

2. Amundi Aalam Sdn Bhd (Malaisie), Amundi Asset Management, Amundi Austria, Amundi Canada, Amundi Deutschland, Amundi Hong Kong, Amundi Iberia, Amundi Immobilier, Amundi Ireland, Amundi Japan (mandats), Amundi Luxembourg, Amundi Sgr, Amundi Singapore, Amundi Taiwan, Amundi UK Ltd, BFT IM, CPR AM, Etoile Gestion, Lyxor Asset Management, Lyxor International Asset Management, Lyxor Funds Solutions, NH-Amundi Asset Management, Sabadell Asset Management, Société Générale Gestion

3. Deux personnes de l'équipe de recherche ESG basée au Japon participent également à la campagne de vote pour les fonds réglementés japonais.



Politique de vote d'Amundi

Amundi considère que l'exercice réfléchi et informé des droits de vote des investisseurs constitue un aspect critique de son rôle d'investisseur responsable. La politique de vote reflète l'analyse holistique d'Amundi de toutes les problématiques de long terme susceptibles d'influencer la création de valeur, y compris les principales considérations ESG. Amundi exerce sa responsabilité d'investisseur en votant aux assemblées générales conformément à sa politique de vote. Cette politique est revue annuellement et publiée sur le site internet d'Amundi⁴.

Les bonnes pratiques de gouvernance sont primordiales pour protéger les intérêts des actionnaires minoritaires. L'exercice du droit de vote lors des assemblées générales (AG) est un mécanisme clé permettant de s'exprimer sur les principales orientations d'une entreprise. Il est donc fondamental de pouvoir voter proportionnellement au capital détenu sans être confronté à des mécanismes de protection ou limitation visant à permettre à l'entreprise de contourner le pouvoir décisionnel de ses

actionnaires. En 2022, les fonds Amundi ont exercé les droits de vote des sociétés dans lesquelles ils détiennent une participation chaque fois que cela a été possible⁵.

L'environnement réglementaire, culturel ou économique dans lequel une entreprise évolue peut s'avérer décisif dans certains de ses choix, notamment dans les domaines sociétaux. Amundi a défini un socle commun universel pour sa politique de vote qui repose sur les principes fondamentaux de gouvernance et les droits des actionnaires, qu'Amundi prévoit d'appliquer et de respecter partout dans le monde. Amundi exerce sa responsabilité de gestion pour le compte de ses clients sur les cinq continents. Pour autant, la mise en œuvre de cette politique est adaptée à chacun des contextes locaux. Nos décisions sont toujours prises dans l'intérêt de nos clients, en soutenant la création de valeur durable à long terme. Pour ce faire, Amundi considère le contexte de chaque société de manière pragmatique pour s'assurer de l'efficacité de ses décisions de vote.

4. <https://about.amundi.com/esg-documentation>

5. Voir l'annexe de la politique de vote d'Amundi pour la description exacte du périmètre de vote sur <https://www.amundi.com/institutional/Responsible-investment-documentation>.

Principaux éléments de la politique de vote d'Amundi :

- Protection des droits des actionnaires : le régime de gouvernance d'entreprise doit protéger les droits des actionnaires, faciliter leur exercice et garantir un traitement équitable de tous les actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires et étrangers.
- Responsabilisation du conseil d'administration : le conseil d'administration est un organe stratégique et ses décisions ont une incidence sur l'avenir de la société, de manière immédiate et à long terme. Ils sont responsables, collectivement et individuellement, devant l'entreprise et ses actionnaires, mais doivent également prendre en compte et respecter les intérêts de l'ensemble des parties prenantes, notamment les employés, les créanciers, les clients et les fournisseurs. Le respect des normes sociales et environnementales relève également de la responsabilité du conseil d'administration. Amundi soutient pleinement les huit principes du « *Climate Governance Initiative* » issu du Forum Économique Mondial (FEM) : « *Pour remplir leurs obligations fiduciaires au service à long terme de leurs organisations, les conseils d'administration doivent être pleinement conscients des conséquences du changement climatique, et disposer des compétences, des outils, des processus et des informations nécessaires pour agir, ainsi que s'engager à diriger leurs entreprises à faire face aux défis qu'implique le changement climatique pour les intégrer dans la feuille de route stratégique de leurs entreprises* »⁶. Pour qu'un conseil d'administration soit efficace, un niveau suffisant d'indépendance et de diversité est nécessaire. Amundi demeure également vigilante à la nécessaire disponibilité des membres du conseil, notamment ceux qui occupent des postes clés.
- L'intégration de considérations sociales et environnementales : Amundi adopte une vision globale lorsqu'elle analyse l'ordre du jour d'une assemblée générale, y compris les résolutions relatives à la rémunération des dirigeants et aux dividendes. La rémunération du directeur général (DG) doit être raisonnable et économiquement justifiée. En outre, nous veillons à ce que l'approche de l'entreprise en matière de rémunération et, plus largement, de partage de la valeur, soit équilibrée. La cohésion sociale, l'équilibre salarial et l'implication des salariés dans la croissance de l'entreprise sont depuis longtemps des thèmes d'engagement pour Amundi. Nous sommes également vigilants sur la prise en compte de critères de performance ESG dans la rémunération variable, et notamment de critères climat pour les émetteurs des secteurs à fort impact climatique.
- L'examen qualitatif approfondi des résolutions d'actionnaires : Amundi considère favorablement les résolutions d'actionnaires visant à accroître la transparence des émetteurs sur les questions environnementales et sociales. Chaque résolution d'actionnaire liée à l'environnement ou à la société est analysée par un membre de l'équipe de vote, avec l'aide d'un analyste ESG si nécessaire, afin d'évaluer la valeur de la proposition d'un point de vue d'actionnaire responsable.

Champ d'application de la politique de vote

La politique de vote d'Amundi s'applique à l'ensemble des fonds gérés par Amundi, excepté un nombre restreint dont la valeur globale est inférieure à 15 millions d'euros. De même, les droits de vote sont exercés pour la totalité des actions détenues au moment de l'assemblée générale, sauf instruction contraire du client, ou lorsque la période de suspension de transactions exigée par le marché ou le dépositaire entrave la discrétion du gérant, entraînant un risque d'impact négatif pour nos clients. Exceptionnellement, nous pouvons ne pas être

en mesure d'assurer un vote effectif pour tout ou partie des actions détenues. Les fonds exercent leurs droits de vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles ils détiennent une participation chaque fois que cela est possible.

En 2022, Amundi a voté toutes les participations pour lesquelles il était économiquement envisageable de le faire, soit 99% de l'ensemble des actifs donnant droit à des votes sous la responsabilité d'Amundi (nous avons ainsi voté lors de 10 208 assemblées générales).

6. Forum économique mondial, <https://www.weforum.org/projects/climate-governance-initiative>

Lorsque la gestion d'un portefeuille d'actions est confiée à un gestionnaire externe, ce dernier peut exercer les droits de vote associés, conformément au contrat de délégation. Amundi applique également pour certains de ses clients des politiques de vote sur mesure, prévues pour des mandats spécifiques.

Les droits de vote sont exercés pour les titres détenus en portefeuille au moment de l'assemblée générale. Pour l'exercice de ces droits, lorsque Amundi participe au prêt de titres, les titres prêtés peuvent être rappelés, sous réserve de la législation locale, des contraintes techniques, et de l'intérêt de l'assemblée. La décision de

rappeler les titres est basée sur une évaluation qualitative tenant compte de la nature de la proposition, l'importance du pouvoir de vote d'Amundi, et/ou les conséquences potentielles du vote. Pour les fonds labellisés ISR, les actions sont systématiquement rappelées pour tous les émetteurs quelques jours avant la date d'enregistrement de l'assemblée générale afin de conserver les droits de vote à l'assemblée.

Toutes nos [décisions de vote récentes](#) sont publiées sur notre site web. Les résultats sont publiés 30 jours après la tenue de l'assemblée générale de chaque entreprise.

Gestion des conflits d'intérêts

Lors de l'exercice des droits de vote, Amundi peut rencontrer des situations soulevant de potentiels conflits d'intérêts. Des mesures de prévention et de gestion de ce risque ont donc été mises en place. La première mesure de prévention est l'élaboration, le contrôle et la publication de la politique de vote d'Amundi, qui est validée par les organes de direction du Groupe et le Comité de vote. Ce dernier est présidé par le Superviseur de l'ESG, membre du Comité de Direction Générale d'Amundi, et regroupe des responsables des équipes de gestion et des équipes d'investissement responsable, ainsi que des conseillers externes.

La seconde mesure consiste à soumettre au Comité de vote, pour validation préalable à l'assemblée générale, les propositions de vote des résolutions relatives à une liste préétablie de sociétés cotées sensibles du fait de leurs liens avec Amundi.

Ces sociétés cotées « *sensibles* », identifiées comme étant sources potentielles de conflits d'intérêts sont définies comme suit :

- 1 émetteurs contrôlant Amundi ou détenus par Amundi ;
- 2 émetteurs partenaires d'Amundi ;
- 3 émetteurs avec lesquels Amundi partage un dirigeant/administrateur ;
- 4 émetteurs qui figurent parmi les clients les plus importants d'Amundi.

En plus des émetteurs identifiés comme décrit ci-dessus, l'équipe de vote soumet également au Comité de vote les conflits d'intérêts potentiels identifiés lors de leur analyse des résolutions soumises aux diverses assemblées générales.

Comment Amundi utilise les conseillers en procuration

L'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise d'Amundi s'appuie également sur le travail de prestataires externes. En particulier, Amundi a recours à la plateforme fournie par ISS - ProxyExchange - pour suivre ses positions et envoyer ses instructions de vote. L'équipe Vote dispose des analyses de ISS, Glass Lewis et Proxinvest afin d'identifier plus efficacement les résolutions problématiques, tout en conservant une totale autonomie par rapport à leurs recommandations.

ISS fournit également des recommandations de vote personnalisées basées sur la politique de vote d'Amundi. L'utilisation de la recherche et des recommandations de plusieurs conseillers

en vote permet à l'équipe Vote et Gouvernance d'entreprise de prendre des décisions de vote informées, intégrant plusieurs points de vue. Les décisions de vote sont également éclairées par le dialogue que l'équipe de vote et de gouvernance entretient avec les entreprises, ainsi que par les opinions des experts internes, y compris l'équipe d'analystes ESG.

Tous les votes sont effectués via la plateforme de vote ProxyExchange, conformément à la politique de vote d'Amundi ainsi que certaines politiques de vote personnalisées établies pour les mandats de clients spécifiques.



Temps forts de la campagne de vote 2022

Suite à la fusion avec Lyxor, l'année 2022 a vu une nouvelle augmentation du nombre d'assemblées générales au cours desquelles Amundi a été amenée à voter. Au cours de l'année, Amundi a voté un total de 107 297 résolutions lors de 10 208 assemblées générales.

A l'issue de cette saison de votes, les tendances suivantes nous apparaissent comme les plus saillantes :

La généralisation des résolutions *Say on Climate*

Si le *Say on Climate* émerge en 2021, c'est en 2022 que le vote consultatif sur la stratégie climatique des entreprises se développe, à travers l'Europe et l'Australie, en touchant un panel très large d'industries. En 2022, Amundi a ainsi voté plus de 47 résolutions « *Say on Climate* » proposées par les conseils d'administration d'entreprises. Aux Etats-Unis, en revanche, aucune entreprise n'a soumis de

Say on Climate en 2022, ce qui s'explique par l'opposition exprimée par certains investisseurs domestiques à ce type de vote ; néanmoins, le nombre de résolutions actionnariales relatives au climat y a encore augmenté. En 2022, Amundi a poursuivi son engagement auprès des entreprises pour promouvoir l'inclusion de résolutions *Say on Climate* dans l'ordre du jour des assemblées générales.

Amundi a adopté une approche exigeante dans l'analyse des résolutions *Say on Climate* lors de la saison 2022, pratique qu'elle avait encouragée en 2021 déjà en votant majoritairement en faveur de ces résolutions.

Pour 2022, Amundi a demandé aux entreprises présentant une stratégie climat lors de leur assemblée générale de communiquer des objectifs exhaustifs (en termes de chiffres, de périmètre et de scénarios de référence), un agenda précis (objectifs à court, moyen et long terme) ainsi que la mise en place de ressources bien définies pour atteindre leurs objectifs climatiques (y compris un plan d'investissement sur trois à cinq ans), avant d'analyser chaque stratégie dans son intégralité pour évaluer son bien-fondé et son alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Cette approche a conduit à un exercice différencié et au cas par cas de nos votes sur les stratégies climatiques soumises aux actionnaires. Sur les 47 résolutions *Say on Climate*⁷ déposées par les entreprises cette année, Amundi a soutenu un total de 38%.

Toutes les entreprises concernées par un vote négatif ont été informées des raisons et des attentes d'Amundi en ce qui concerne l'amélioration de leur stratégie.

En dehors de l'Europe, c'est l'Australie qui a enregistré le nombre résolutions *Say on Climate* le plus élevé au cours de la saison 2022, avec huit entreprises des secteurs minier, des services publics et de l'énergie proposant un vote sur leurs plans de transition climatique. Il s'agit également du marché qui a vu certaines des résolutions les plus contestées. Le vote de Santos Limited notamment, a suscité une opposition de 34 %, et celui de Woodside Energy Group, a enregistré 49 % de votes négatifs. Ces niveaux de contestation illustrent un changement d'approche de la part des investisseurs qui regardent de près les *Say on Climate* et n'hésitent pas à exprimer leur opposition à des stratégies climatiques qu'ils jugent inadéquates.



Woodside Energy Group

Amundi a fait partie de ceux qui ont voté contre la résolution *Say on Climate* de Woodside. Si nous reconnaissons les récents développements positifs de la stratégie de transition énergétique de l'entreprise, nous avons encouragé la société à renforcer son ambition *Net Zero*. Nous lui avons suggéré de limiter son recours aux crédits carbone pour atteindre ses objectifs de réduction de CO₂, de privilégier les améliorations opérationnelles, ainsi que d'étudier d'autres options rentables comme le développement de solutions bas carbone et les réductions d'émissions importantes alignées sur les scénarios de 1,5°C.

Questions environnementales et sociales

Depar le monde, les questions environnementales et sociales (E&S) sont restées des préoccupations majeures en 2022 et le nombre de résolutions d'actionnaires sur ces questions a poursuivi sa hausse. Aux États-Unis, les entreprises du S&P 500 ont reçu 642 résolutions relatives à ces sujets cette saison, un nombre record qui représente une augmentation de 5 % par rapport à 2021. Les résolutions environnementales et sociales constituent la grande majorité des résolutions reçues par les entreprises du Russel 3000 : 58 % des résolutions en 2022, contre 51 % en 2021, selon les données de The Conference Board⁸. L'attention des investisseurs est restée focalisée sur le climat pour la saison de vote 2022, avec plus de 100 résolutions enregistrées. Les demandes de transparence sur les informations liées au climat sont celles qui ont suscité l'adhésion la plus forte chez les actionnaires, et 11 résolutions ont ainsi obtenu une majorité de voix (chez Boeing, Chevron et Exxon Mobil inter alia). Plus généralement, l'augmentation du volume s'est traduit par une baisse du soutien actionnarial moyen, attribuable en partie au caractère trop prescriptif de certaines résolutions, mais également causé par la démultiplication de résolutions « *anti-ESG* ».

7. Les sociétés à double cotation ayant déposé une résolution *Say on Climate* à chacune des assemblées générales des deux entités sont comptées comme une seule résolution.

8. The Conference Board, Shareholder Voting Trends 2018-2022 : <https://www.conference-board.org/topics/shareholder-voting/trends-2022-brief-1-environmental-climate-proposals>

Les résolutions « anti-ESG »

Les deux dernières années ont vu émerger aux États-Unis un type nouveau de résolution, que certains commentateurs et prestataires de recherche ont qualifié d'« anti-ESG ». Bien que ces résolutions reprennent le langage établi par les résolutions ESG classiques, leur objectif est souvent d'entraver les actions ESG des émetteurs. Ces résolutions reprennent des sujets historiques tels que la diversité et les formations anti-discriminations, dans le but de présenter comme motivées par des considérations politiques les actions des entreprises. The Conference Board a recensé 49 résolutions de ce type déposées en 2022⁹.

En analysant les résolutions d'actionnaires, Amundi est attentive à l'identité des auteurs, à leurs arguments et à leurs objectifs. Nous avons donc été amenés à voter contre ces résolutions « anti-ESG », ne partageant pas les points de vue ou les objectifs de leurs auteurs.

Diversité

Parmi les sujets sociaux, la société et l'inclusion ont gagné en importance ces dernières années, en particulier sur les marchés anglo-saxons en vertu du mouvement « #metoo » et, plus récemment, du mouvement « Black Lives Matter » en Amérique du Nord. En effet, le nombre de résolutions d'actionnaires réclamant des audits sur l'équité raciale et les droits civiques est passé de 9 résolutions en 2021 à 43 en 2022 aux États-Unis. En Europe et en Asie, l'attention se porte principalement sur la parité. L'équilibre entre les genres dans les conseils d'administration en Europe continue de s'améliorer, mais le manque de femmes aux postes de direction persiste. En France, la nouvelle « loi Rixain », promulguée en décembre 2021, a introduit un quota exigeant *a minima* 30 % de cadres et de membres des organes de direction issus du genre sous-représenté à horizon 2026, chiffre qui passera à 40 % en 2029. En tant que membre du Club des 30%, Amundi continue de s'engager auprès des entreprises sur le sujet afin de favoriser des politiques de diversité et de représentation plus robustes à tous les niveaux.

Surveillance du conseil d'administration et de la gouvernance

Amundi a maintenu son exigence vis-à-vis des conseils d'administration, n'hésitant pas à cibler des administrateurs individuels pour la mauvaise gestion des problématiques qui leur sont dévolues, notamment en ce qui concerne leur responsabilité de contrôle des sujets environnementaux et sociaux. Amundi a également pu s'opposer à des réélections en cas de préoccupations persistantes en matière de rémunération, de réponses insuffisantes aux objections des actionnaires, ou encore de pratiques sociales controversées.

Rémunération des dirigeants

La Directive européenne sur les droits des actionnaires II (SRD2) est désormais déployée au sein de l'Union européenne (UE) et des États membres. Ainsi, en 2022, les entreprises allemandes ont soumis leurs rapports de rémunération au vote des actionnaires pour la première fois. Nombre de ces rapports ont été fortement contestés, les entreprises en question n'ayant pas encore adapté leurs pratiques aux attentes des investisseurs. Pour sa part, Amundi a émis des votes contre un peu moins de la moitié (48%) des résolutions relatives à la rémunération sur ce marché. Les États-Unis demeurent la géographie où Amundi exprime le taux le plus élevé d'opposition : nous avons voté contre 63 % des résolutions de *Say on Pay*, principalement en raison du manque d'indicateurs de performance ESG. La tendance mondiale en 2022 est à l'augmentation des rémunérations de dirigeants, à la suite des meilleurs résultats financiers qu'ont enregistré les entreprises avec la fin de la crise de la COVID-19. Amundi reste vigilante quant au montant de la rémunération des dirigeants et s'est opposée à toute rémunération jugée excessive par rapport aux pairs de la même géographie.

9. The Conference Board, Shareholder Voting Trends 2018-2022.



Principaux résultats de la campagne de vote 2022

L'année 2022 a été marquée par la montée en puissance des résolutions liées à des sujets climatiques et sociaux en Europe et aux Etats-Unis, ainsi qu'en Australie et au Japon. Parmi celles-ci figurent les résolutions *Say on Climate*, ce qui constitue selon nous une évolution positive. Amundi a soutenu les résolutions d'actionnaires à un niveau qui reste élevé, malgré l'augmentation du nombre et du périmètre de ces résolutions. Lors de nos dialogues avec les sociétés et les conseils d'administration en amont de leurs AG, ces sujets occupaient une place de choix à l'ordre du jour pour de nombreux émetteurs.

Oppositions

Les votes d'opposition exprimés au cours de la saison 2022 par Amundi sont généralement dus à l'un des cinq facteurs suivants :

- Pratiques de rémunération déséquilibrées ou absence de critères de performance liés à l'ESG / climat
- Manque de diversité et d'indépendance des membres du conseil d'administration
- Cumul de mandats excessif parmi les membres du conseil
- Faiblesse des pratiques sociales et environnementales
- Dividendes et augmentations de capital excessifs

Lorsqu'Amundi se prépare à voter contre une résolution, elle s'efforce, dans la mesure du possible, d'avertir les émetteurs de son intention avant l'assemblée, par courriel.

**Taux d'opposition
mondial 21 %**

Rémunération des dirigeants

Amundi considère que l'alignement des intérêts des dirigeants avec ceux des actionnaires est un élément clé de la gouvernance d'entreprise. La politique de rémunération d'une entreprise doit contribuer à cet équilibre et inclure des critères ESG, ainsi que des critères liés aux enjeux climatiques pour les émetteurs provenant de secteurs à fort impact sur le climat. En 2022, Amundi a été particulièrement attentive à la relation entre la rémunération des dirigeants et le besoin de valoriser la croissance à long terme, tout en assurant un équilibre dans le partage de la valeur ajoutée avec les parties prenantes.

exacerber un manque généralisé d'informations concernant les conditions de performance et les taux de réalisation associés au plan d'incitation à long terme, mettant en question les méthodes employées par la société pour mesurer la performance. Amundi a clairement indiqué à l'entreprise que des critères de performance ESG, mesurables, quantifiables et clairement liés à la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise, devront être inclus dans la rémunération variable, et qu'il est essentiel d'améliorer la communication sur leurs objectifs ESG.

**En 2022, le taux
d'opposition sur les
sujets de rémunération
était de 38 %**

Aquafil SPA

En avril 2022, Amundi a averti Aquafil SPA, une entreprise textile italienne spécialisée dans la production et la distribution de fibres et de polymères, qu'au vu de l'absence de critères ESG associés à la rémunération variable des dirigeants, elle avait l'intention de voter contre le rapport de rémunération de l'entreprise. Ni les incitations à court terme, ni les plans d'incitation à long terme n'étaient explicitement liés à des mesures de performance ESG. Cela venait

Centrica plc

Centrica plc est une multinationale britannique du secteur de l'énergie et des services auxiliaires qui opère principalement au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et en Norvège. Elle a été identifiée comme l'une des plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde par la coalition d'investisseurs Climate Action 100+. Dans la mesure où l'entreprise appartient à un secteur impliqué dans les enjeux climatiques, il est d'autant plus important qu'elle reconnaisse le rôle qu'elle peut jouer dans la résolution de cette urgence planétaire, et qu'elle devrait donc chercher à gérer ces risques en intégrant des mesures de performance dans la rémunération de ses dirigeants. Amundi a informé la société en juin 2022 qu'elle ne soutiendrait ni le rapport de rémunération ni la politique de rémunération, en conséquence directe de la faible communication de la société sur ses objectifs climatiques et les pondérations associées.



Veolia Environnement

Lorsqu'un conseil d'administration décide d'accorder une rémunération exceptionnelle à un dirigeant, Amundi s'attend à ce que la société justifie par un argumentaire solide le bien fondé de cet octroi. Au cours de la saison de vote 2022, un certain nombre d'entreprises ont rencontré une forte opposition de la part d'actionnaires concernant ce type de décision.

Dans le cadre des discussions avec Veolia Environnement, le conseil a informé Amundi de son intention d'accorder à la direction une rémunération exceptionnelle pour reconnaître et récompenser le travail intensif qu'elle a

fourni et qui a conduit à l'acquisition réussie de Suez. En retour, Amundi leur a fait part de son opposition aux rémunérations exceptionnelles liées à des transactions, notamment dans les cas où aucune condition de performance n'est attachée. Si la fusion conduit à une augmentation de la valeur pour les actionnaires, la direction devrait être récompensé via la portion variable de sa rémunération. Amundi était décidée à voter contre l'attribution, mais le conseil d'administration de Veolia a annoncé sa décision de retirer cette rémunération exceptionnelle et la résolution associée de l'agenda de l'Assemblée.

Dividendes

Nous sommes fermement convaincus qu'une politique de dividendes doit trouver un équilibre entre le besoin des actionnaires d'être rémunérés en espèces et la nécessité de préserver la solidité financière de l'entreprise ainsi que les intérêts à long terme de ses salariés, afin d'ouvrir la voie à la croissance future des bénéfices et aux investissements dans la transition environnementale. De nombreuses entreprises ayant enregistré une meilleure performance en 2022, l'économie s'étant remise de la crise du

COVID-19, notre opposition au versement de dividendes s'est atténuée au cours de l'année. Amundi a néanmoins voté contre 7% des distributions de dividendes proposées.

**En 2022, le taux
d'opposition sur le sujet
dividendes était de 7 %**

Structure du conseil d'administration

Amundi souhaite obtenir une transparence suffisante concernant le fonctionnement des organes de gouvernance, y compris :

- le niveau d'indépendance ;
- l'existence et fonctionnement des comités spécialisés ;
- l'équilibre des compétences et des expériences, y compris en ce qui concerne les sujets ESG ;
- la disponibilité suffisante des administrateurs (absence de « *overboarding* »).



Thermador Groupe

Amundi préfère que les fonctions de Président et de Directeur Général soient séparées. Lorsque les deux fonctions sont combinées, le conseil doit fournir des explications détaillées justifiant cette double fonction pour le même dirigeant. Dans ce cas, Amundi recommande la nomination d'un administrateur référent, avec des fonctions spécifiques et distinctes.

Lors de l'assemblée générale 2022 de Thermador Groupe, le mandat du Président-Directeur Général a été soumis à renouvellement. Amundi a voté contre la résolution en raison de l'absence d'un administrateur référent et a engagé le dialogue avec la société. 12% des actionnaires ont voté contre la réélection du Président-Directeur Général, ce qui reflète l'alignement des attentes entre de nombreux actionnaires sur cette question.

Quelques jours après notre intervention, la société a informé Amundi que la nomination d'un administrateur référent avait été ajoutée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil d'administration. Amundi suivra l'évolution de la composition du conseil et continuera à dialoguer avec l'entreprise pour demander une répartition claire des pouvoirs qui limite les conflits d'intérêts.

En 2022, le taux d'opposition sur ces thèmes était de 24 %



CK Hutchison Holdings (CKHH)

En mai 2022, Amundi a alerté CK Hutchison Holdings, un conglomérat industriel basé à Hong Kong, de ses intentions de vote négatives en raison du cumul excessif de mandats des administrateurs. Trois des candidats à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle de CK Hutchison Holdings, qui s'est tenue le 19 mai 2022, siégeaient à trop de conseils selon la politique de vote d'Amundi. En particulier, un candidat occupait deux postes d'administrateur exécutif et cinq postes d'administrateur non exécutif, dont l'un en tant que président du conseil d'administration.

Amundi recommande que les administrateurs exécutifs n'exercent pas plus de deux autres mandats en dehors de leur groupe et que les administrateurs non exécutifs ne cumulent pas plus de quatre mandats. Par ailleurs, compte tenu de la charge de travail et de l'importance croissante des fonctions d'administrateur exécutif et de président, nous recommandons de réduire le nombre de mandats externes de ces membres.

CK Hutchison a répondu rapidement à notre alerte en expliquant que les deux premiers candidats siégeaient aux conseils d'administration des filiales de CKHH. Ils ont fait valoir que, ce faisant, ces directeurs exécutifs gagnaient en connaissance pratique des entités intragroupes et étaient mieux à même de gérer les activités de CKHH.

Après un examen approfondi de leur liste de filiales, et en tenant compte uniquement des mandats externes, nous avons modifié notre vote et soutenu l'élection de l'un des membres du conseil d'administration.

Résolutions d'actionnaires traitant de questions liées au climat

Amundi a soutenu une forte majorité des résolutions actionnariales demandant plus de transparence et d'information concernant la stratégie ESG et climat des sociétés. Une fois de plus en 2022, le leadership d'Amundi a été reconnu dans le rapport ShareAction « *Voting matters 2022*¹⁰ » : Amundi se situe parmi les 10 gestionnaires d'actifs les plus performants en termes de votes concernant le changement climatique, le lobbying lié au climat et les questions sociales. Amundi a également co-déposé plusieurs résolutions sur des sujets climatiques au cours de la saison 2022.

En 2022, Amundi a soutenu 87 % des résolutions actionnariales liées au climat présentées lors des assemblées générales auxquelles elle a participé.

Chevron Corporation

Amundi a soutenu trois résolutions actionnariales portant sur le climat lors de l'assemblée générale annuelle de la compagnie pétrolière américaine Chevron Corporation. La première réclamait à l'entreprise de se fixer des objectifs en ligne avec L'Accord de Paris, qui vise à réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre à horizon 2030. Elle a reçu le soutien de 33 % des actionnaires. La seconde résolution lui demandait de préparer un rapport sur l'impact financier potentiel pour l'entreprise du scénario *Net Zero 2050* de l'AIE. Cette résolution a été soutenue à hauteur de 39 %. Enfin, la troisième résolution appelait à la publication d'un rapport sur la surveillance et la gestion des émissions de

méthane provenant des activités de l'entreprise. Cette résolution a été adoptée à une écrasante majorité, avec 98 % de votes favorables.

Amundi a également voté contre la réélection de tous les membres du conseil d'administration en raison de ses préoccupations concernant la stratégie climatique et les pratiques de lobbying de Chevron Corporation. L'administrateur référent a récolté le plus grand nombre de votes négatifs avec 12,8 % des voix contre sa réélection.

Résolutions relatives aux droits sociaux, à la santé et aux droits de l'homme

Le nombre de résolutions relatives aux questions sociales, à la santé et aux droits de l'homme à l'agenda des assemblées générales était en hausse en 2022.

Amazon.com

Amundi prend ses décisions de vote sur la base d'une analyse holistique des entreprises, y compris les aspects environnementaux et sociaux. L'assemblée générale 2022 d'Amazon.com, l'entreprise de commerce en ligne américaine, en est une claire illustration.

En 2022, Amundi a soutenu 81 % des résolutions actionnariales portant sur les droits sociaux, la santé et les droits de l'homme présentés aux assemblées générales auxquelles elle a participé.

10. <https://shareaction.org/reports/voting-matters-2022>

Amundi a voté contre le *Say on Pay* d'Amazon, au motif que la rémunération du directeur général est excessive par rapport à ses pairs, et également en raison de l'absence d'indicateurs ESG pertinents associés à la rémunération variable. La résolution a reçu 44% de votes contre.

En ce qui concerne les nominations au conseil d'administration, nous nous sommes opposés au renouvellement de la présidence du comité d'audit, compte tenu des controverses récurrentes sur les conditions de travail. Il y a eu de nombreux rapports et allégations concernant les pratiques de l'entreprise en tant qu'employeur, notamment en matière de santé et de sécurité, mais aussi en ce qui concerne les négociations collectives.

Enfin, Amundi a soutenu plusieurs résolutions actionnariales, dont celle demandant que des candidats salariés (hors direction) figurent sur la liste de candidats au conseil d'administration. Amundi est favorable à la représentation salariale et nous pensons qu'elle est particulièrement bénéfique dans le cas d'entreprises disposant d'un effectif important comme Amazon.com. Cette résolution a recueilli 22 % de votes favorables de la part des actionnaires. Amundi a également voté en faveur de plusieurs résolutions cherchant à faire évoluer la communication d'Amazon sur les conditions de travail (44 % de soutien), appelant à la protection des droits des travailleurs (39 % de soutien) et demandant un rapport sur la stratégie de réduction du plastique (48% de soutien). Nous avons explicité nos décisions de vote à la société. Amundi étudie les prochaines étapes potentielles pour faire avancer ces dossiers, y compris le dépôt de résolutions d'actionnaires.

J Sainsbury plc

Fortement médiatisée, une des résolutions déposées lors de l'assemblée générale de Sainsbury en 2022 a été la première à réclamer d'une entreprise britannique qu'elle s'engage à verser un salaire de subsistance à l'ensemble de ses effectifs. La résolution a été déposée par ShareAction avec le soutien de 10 investisseurs. En cas d'approbation, Sainsbury's devrait payer

un salaire de subsistance fixé par la [Living Wage Foundation](#). Cette fondation définit un « *salaire de subsistance réelle* » volontaire qui correspond au coût réel de la vie et doit permettre de couvrir les besoins quotidiens. Sainsbury, la deuxième chaîne de supermarchés du Royaume-Uni, a déjà accepté de verser un salaire de subsistance à ses employés directs, mais pas à ses sous-traitants. A l'heure où plus de la moitié des entreprises du FTSE100 sont déjà accréditées par la fondation en tant qu'employeurs appliquant le salaire de subsistance, Sainsbury deviendrait la première société de grande distribution alimentaire à les rejoindre.

Amundi a soutenu la résolution, qui a reçu 16,7 % de votes favorables. Si la proposition n'a pas abouti, le soutien important à ce type de résolution témoigne de l'existence d'une communauté croissante d'investisseurs soucieux d'améliorer la cohésion sociale, essentielle dans le cadre de toute transition vers une économie plus durable et plus équitable.

Apple Inc.

Apple, par l'intermédiaire de certains de ses fournisseurs, est l'une des nombreuses entreprises citées dans la controverse sur le traitement du peuple ouïghour ces dernières années, notamment dans le rapport [Uyghurs for Sale](#) publié en 2020 par l'Australian Strategic Policy Institute. À ce titre, un des actionnaires a proposé une résolution lors de l'assemblée générale 2022 de la multinationale américaine, demandant au conseil d'administration la préparation d'un rapport pour évaluer si les politiques et procédures d'Apple protègent efficacement les travailleurs de sa chaîne d'approvisionnement contre le travail forcé.

Ledit rapport conduisait potentiellement à une création de valeur à long terme pour l'entreprise et à la réduction de certains risques juridiques et de réputation. En effet, la transparence supplémentaire rend possible une meilleure évaluation des politiques de l'entreprise. Amundi a donc voté en faveur de la résolution actionnariale, qui a été soutenue à hauteur de 34 %.

Starbucks Corporation

Lors de l'assemblée 2022 de Starbucks Corporation, le bureau du contrôleur de l'État de New York (« *NYS Comptroller* ») a déposé une résolution actionnariale pour demander la préparation annuelle d'un rapport public décrivant et quantifiant l'efficacité et les résultats des efforts de la société pour prévenir le harcèlement et la discrimination contre les classes protégées d'employés. Amundi estime que la prévention du harcèlement et de la discrimination est une composante essentielle de la sécurité au travail à laquelle tous les employés ont droit et dont l'entreprise se doit s'assurer qu'elle est en place. Le rapport proposé permettrait aux actionnaires d'évaluer les progrès réalisés par la société dans la gestion du sujet et des risques encourus, raison pour laquelle Amundi a voté en faveur de la résolution. Bien que celle-ci n'ait pas été approuvée, un tiers des actionnaires l'ont soutenue.

McDonald's Corporation

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2022 du géant de la restauration rapide, Amundi a soutenu une résolution actionnariale réclamant un rapport public sur les coûts de santé publique liés à l'utilisation des antibiotiques. Le recours excessif aux antibiotiques dans l'élevage des animaux destinés à l'alimentation - y compris dans les chaînes d'approvisionnement en viande de McDonald's - contribue à la résistance aux antimicrobiens (RAM), qui menace la santé mondiale en réduisant l'efficacité des médicaments antibiotiques. Il est dans l'intérêt des actionnaires de veiller à ce que la société ne cherche pas à réaliser des profits au détriment des systèmes sociaux et environnementaux.



Statistiques de vote 2022

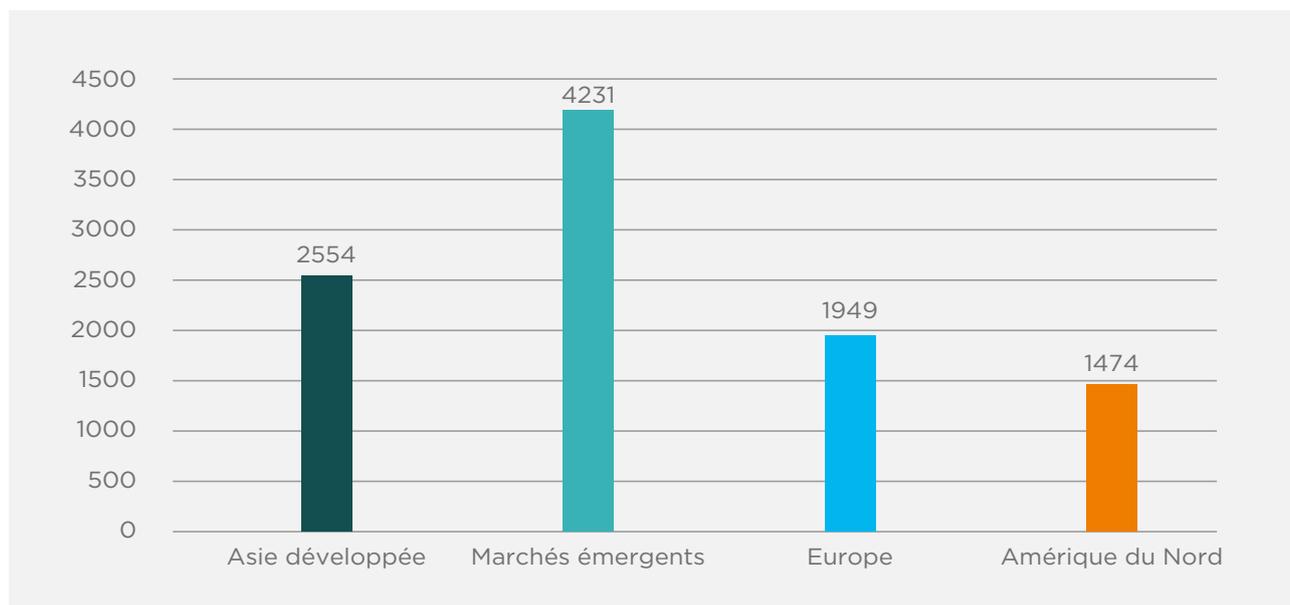
Statistiques de vote	2019	2020	2021	2022
Nombre de sociétés	2 931	3 397	4 008	7 554
Nombre d'assemblées	3 474	4 240	7 309	10 208
% d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins une voix « contre la direction »	56%	71 %	64 %	69 %
Nombre de résolutions à l'ordre du jour	41 346	49 960	77 631	107 297
Nombre de résolutions votées « contre la direction » (*)	13 %	20 %	20 %	21 %
Votes « contre la direction »	2019	2020	2021	2022
Nombre de résolutions votés « contre la direction »	5 413	10 032	15 303	22 550
Répartition des votes « contre » / catégorie				
Structure du conseil d'administration	11 %	19 %	20 %	24 %
Rémunération	27 %	31 %	45 %	38 %
Structures financières	21 %	28 %	21 %	20 %
Dividendes (*)				7 %
Résolutions actionnariales (**)	43 %	49 %	32 %	35 %
Autres	5 %	11 %	8 %	8 %
Votes en faveur de résolutions actionnariales	2019	2020	2021	2022
Nombre de résolutions actionnariales	1 107	1 346	2 261	2 730
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	65 %	67 %	77 %	68 %
Répartition par thème				
Climat	81 %	87 %	86 %	87 %
Droits sociaux/santé/droits de l'homme	70 %	81 %	83 %	81 %
Répartition par catégorie ESG	2019	2020	2021	2022
Environnement / Climat	133	148	196	277
Social	4 380	5 503	7 398	9 003
Gouvernance	36 833	44 309	70 037	98 017

(*) Une nouvelle catégorie « Dividendes » a été créée en 2022. Ces résolutions étaient auparavant enregistrées dans la catégorie « Autres ».

(**) Ne comprend pas les votes pour lesquels il n'y a pas eu de recommandation de la direction.

Source : Amundi Asset Management

Répartition géographique des assemblées votées (2022)



Source : Amundi Asset Management



Intégrer le vote et l'engagement

Le vote et l'engagement sont des piliers fondamentaux de la politique d'investissement responsable d'Amundi. Outre les thèmes propres à une bonne gouvernance d'entreprise et à une pratique de vote rigoureuse, notre dialogue avec les émetteurs autour des questions de vote s'est concentré sur le devoir des conseils d'administration en matière de responsabilité sociale et de stratégie climatique. Nous avons également souligné la nécessité d'inclure des critères de performance ESG dans la rémunération variable des dirigeants, alignés sur leur stratégie globale, ainsi que des critères liés au climat pour les entreprises issues de secteurs ayant un impact important sur le climat. La cohésion sociale, l'équilibre salarial et l'implication des salariés dans la croissance de l'entreprise sont depuis longtemps des sujets d'engagement pour Amundi. Depuis 2019, année après année, nous avons renforcé nos efforts de vote et d'engagement sur ces sujets.

Les résolutions actionnariales et le vote contre la direction comme mode d'escalade

Au-delà des points d'ordre du jour classiques d'assemblée générale sur lesquels Amundi vote selon les principes de sa politique de vote (politique de rémunération, dividendes, indépendance du conseil, *overboarding*, diversité des profils...), Amundi utilise le vote comme recours supplémentaire, lorsque l'engagement ne permet pas les progrès attendus, ou lorsque les entreprises manquent de réactivité sur des sujets qui constituent des risques systémiques tels que la transition énergétique, la sortie du charbon, ou encore la cohésion sociale.

Pour les entreprises exclues de notre univers d'investissement actif en vertu de la *Politique d'investissement responsable mondiale* d'Amundi, ainsi que pour une sélection d'entreprises dont la stratégie climatique reste en deçà des attentes et qui opèrent dans des secteurs pour lesquels la transition est critique et doit mener à un alignement avec le scénario de l'Accord de Paris, Amundi a voté contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, et s'est opposée également la réélection du président et de certains administrateurs.

Utiliser notre pouvoir de vote pour exprimer nos réserves vis-à-vis des retardataires en matière de climat

Pour la saison d'assemblées 2022, afin d'éclairer nos décisions de vote, Amundi a consulté, entre autres sources, les résultats d'une évaluation de la stratégie des entreprises en matière de changement climatique comparé au [Net-Zero Company Benchmark](#) conçu par l'initiative CA100+. Nous apprécions en particulier l'approche holistique de ce dispositif, qui examine la robustesse des stratégies *Net Zero* sous différents angles, et notamment les objectifs de réduction à différents échéances, l'alignement de l'allocation du capital aux objectifs déclarés, le lobbying climatique, la gouvernance et la transparence en cohérence avec les recommandations de la [TCFD](#). En 2022, cette évaluation concernait 166 entreprises dont les émissions sont les plus importantes au niveau mondial.

AIG

Amundi poursuit le dialogue avec les compagnies d'assurance sur leur stratégie de sortie du charbon, car nous pensons qu'une évolution vers les meilleures pratiques des politiques de ce secteur peut contribuer de manière significative à la transition énergétique. American International Group (AIG), l'une des plus grandes compagnies d'assurance, s'est engagée à atteindre l'objectif *Net Zero* à horizon 2050, mais n'a toujours pas de politique concernant l'assurance de projets liés au charbon. Amundi persiste depuis 2020 à engager la société sur sa politique charbon, mais les réponses d'AIG ont été jugées insuffisantes pour répondre à nos préoccupations. Amundi a donc décidé de sanctionner le comité d'audit et de voter contre la réélection du président du comité lors de l'assemblée 2022 de la compagnie d'assurance (soutenu à 99 %).

Martin Marietta Materials

Depuis 2020 et avec le soutien d'autres investisseurs membres de la coalition CA 100+, Amundi a mené un engagement collectif avec Martin Marietta Materials, une entreprise de ciment et de granulats basée et active aux États-Unis. L'entreprise a été identifiée comme retardataire en matière de climat dans l'étude de référence CA 100+, le *Net Zero Company Benchmark*. Notamment, elle ne publie pas les données clés liées au climat divulguées par ses pairs producteurs de ciment. Les objectifs en matière de réduction des émissions de carbone qu'elle partage ne couvrent qu'une partie de ses activités et de ses matériaux. En outre, elle présente des ambitions climatiques dans l'ensemble limitées, qu'Amundi considère comme non alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris. Malgré l'effort d'engagement avec l'entreprise, de nombreux points essentiels de sa stratégie climatique sont toujours jugés inadéquats. En conséquence, Amundi s'est opposée à la réélection de tous les membres du conseil d'administration lors de l'assemblée 2022 (le niveau de soutien était supérieur à 95%).

Anhui Conch Cement Company Limited

Lors de l'assemblée générale annuelle de mai 2022 de l'entreprise chinoise de matériaux Anhui Conch Cement, la stratégie climatique de l'entreprise a soulevé certaines inquiétudes, ce pour quoi nous avons voté contre la réélection de membres du conseil d'administration en place. Dans l'indice de référence *Net Zero Company Benchmark* du CA 100+, la société affiche un retard relatif à ses pairs sur tous les indicateurs en raison de sa faible transparence, de sa stratégie climatique inadéquate, et de l'absence d'objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. En amont du vote, Amundi a fait parvenir une alerte à la société faisant part de son intention de voter contre trois administrateurs candidats à la réélection, mais n'a reçu aucune réponse. Les trois administrateurs ont été soutenus à plus de 97 %.

Amundi a voté contre le quitus du conseil d'administration ou la réélection du président et de certains administrateurs chez un certain nombre d'entreprises dont les pratiques sociales sont inadéquates ou ayant connu des controverses sociales majeures concernant, par exemple, le versement d'un « *salaire de subsistance* » couvrant l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, l'écart de la rémunération femmes-hommes et d'autres critères concernant le partage de la valeur.

Walmart

La chaîne américaine de supermarchés Walmart est l'un des plus grands employeurs privés au monde, avec environ 2,3 millions d'employés globalement. Les risques sociaux sont donc des risques matériels essentiels qui doivent être gérés de manière appropriée par l'entreprise et contrôlés par le conseil d'administration. Les 15 dernières années ont vu de fréquentes allégations d'entrave aux droits des travailleurs chez Walmart, notamment en ce qui concerne les salaires, les conditions de travail et les soucis de santé et de sécurité. Si l'entreprise a mis en place des programmes visant à augmenter les salaires et à améliorer les conditions de travail,

aucune preuve de progrès significatifs dans le domaine n'a été présentée à ce jour. Compte tenu de ces préoccupations, Amundi a décidé de voter contre la réélection du président du conseil d'administration lors de la dernière assemblée générale annuelle (96,7 % de soutien) et a informé la société de ses intentions de vote.

Autre mode d'escalade utilisé au cours de la saison de vote 2022 : le dépôt de résolutions d'actionnaires. D'après notre expérience, les résolutions actionnariales sont une technique d'engagement efficace pour inciter au changement lorsque le dialogue n'a pas été fructueux et/ou que le désinvestissement n'est pas une option.

Electric Power Development Co., Ltd (connu sous le nom de J-Power)

En 2022, Amundi a décidé de co-déposer trois résolutions d'actionnaires à l'assemblée générale de l'entreprise japonaise J-Power, qui est exclue de notre univers d'investissement actif en vertu de la politique d'investissement responsable mondiale d'Amundi, mais détenue par le biais de fonds indiciels. Amundi a rejoint deux autres investisseurs, Man Group et HSBC Asset Management, pour cette initiative menée sous les auspices de l'Australasian Centre for Corporate Responsibility (ACCR).

La stratégie climatique de J-Power et son manque de transparence sont des préoccupations de longue date pour Amundi, étant donné les émissions élevées des centrales à charbon de J-Power et les faibles niveaux de faisabilité économique et technique associée aux technologies détaillées dans leur stratégie de décarbonation, baptisée « *Blue Mission 2050* ». Précédemment, nous avons dialogué avec l'entreprise en tant qu'investisseur principal dans le cadre du programme d'engagement avec les entreprises de services publics mené par l'Asian Investor Group on Climate Change (AIGCC)¹¹. Déçue par les réponses de l'entreprise, Amundi a entrepris de déposer plusieurs résolutions.

11. <https://www.aigcc.net/asian-utilities-engagement-program/>

Ces résolutions sommaient J-Power d'établir une feuille de route avec des objectifs de réduction des émissions à court et moyen terme, alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, de publier les moyens employés pour évaluer l'alignement des investissements en capital sur ces objectifs, et de partager les mécanismes en place dans la politique de rémunération pour inciter les cadres dirigeants de l'entreprise à travailler à la réalisation de ses objectifs climatiques.

Les trois résolutions ont rencontré une adhésion comprise entre 18 % et 26 %, niveau plutôt exceptionnel pour des résolutions climat au Japon. Ce soutien important devrait pousser l'entreprise à un engagement plus actif avec sa base d'investisseurs et une écoute plus attentive. Le groupe de coauteurs a écrit au conseil d'administration pour lui demander de poursuivre les efforts en matière d'engagement.

Credit Suisse

Depuis plusieurs années, Amundi poursuit un engagement direct et prend part à des initiatives collectives auprès de Crédit Suisse sur la politique énergétique de la banque et sa stratégie climatique. En amont de l'assemblée générale 2021, Amundi a rejoint six autres

investisseurs institutionnels pour soumettre une déclaration commune demandant au conseil d'administration de fixer une date pour la sortie du charbon. Si la banque a renforcé sa politique charbon en août 2020, elle ne s'était pour autant pas engagée à une sortie complète. Nous avons également demandé la mise en place d'une politique d'exclusion des promoteurs de charbon.

Lors de l'assemblée 2022, Amundi et dix investisseurs institutionnels ont déposé une résolution d'actionnaires exhortant la société à publier une stratégie visant à aligner ses activités de financement sur l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, objectif central de l'Accord de Paris. Malgré l'opposition de la société, la proposition a reçu plus de 18 % des votes des actionnaires, avec 4 % d'abstentions. Nous comprenons que de nombreux investisseurs, tout en souscrivant aux objectifs de la proposition, ne souhaitent pas passer par une modification des statuts des entreprises pour exiger des données supplémentaires sur les questions climatiques. Amundi continue à surveiller la politique de la banque en matière de *reporting* et de politique charbon.

Comment Amundi emploie sa voix

La situation et les pratiques d'une entreprise doivent être évaluées dans le temps et non de manière statique ; ainsi un vote efficace commence par l'échange d'informations fiables. Amundi cherche à prendre en compte l'évolution des pratiques et des engagements de l'entreprise en vue de leur amélioration. Amundi fonde ses analyses sur des échanges réguliers avec l'entreprise, qui contribuent à une bonne compréhension de sa dynamique.

Nous agissons en investisseur responsable en mettant en œuvre les trois leviers suivants :

- le dialogue actionnarial avec les entreprises, permettant un échange continu sur des questions de performance financière et de responsabilité sociale, ainsi que sur les plans d'action associés ;
- la prise en compte dans les décisions d'investissement des facteurs ESG, sur la base

d'une grille d'analyse propriétaire, calibrée pour prendre en compte les spécificités de chaque secteur d'activité, conformément à la stratégie du fonds et aux objectifs de durabilité ;

- l'application de notre politique de vote, au nom de nos clients, par laquelle nous influençons les politiques des entreprises et cherchons à assurer la cohérence avec les domaines d'amélioration prioritaires.

Nos choix de vote sont cohérents avec notre désir de privilégier le dialogue pour réaliser des progrès dans le temps. Lorsque l'engagement n'aboutit pas, ou que le plan de remédiation d'un émetteur paraît faible, nous pouvons mettre en œuvre un plan d'action progressif allant jusqu'à l'exclusion de l'univers d'investissement actif, c'est-à-dire de toutes les stratégies d'investissement actif sur lesquelles Amundi a

un plein pouvoir discrétionnaire. Ce processus d'escalade peut inclure (sans ordre particulier) des dégradations de la note sur un ou plusieurs critères de notre notation propriétaire, des questions lors des assemblées, des votes contre la direction, le dépôt de résolutions d'actionnaires, des déclarations publiques, un plafonnement des scores ESG et, en dernier lieu, l'exclusion.

L'équipe Vote organise un dialogue permanent avec les entreprises avant et après les

assemblées générales. Les positions que nous exprimons dans nos votes ne doivent généralement pas surprendre les entreprises. Elles sont le résultat de notre analyse et de notre dialogue, sur la base de critères clairs. Amundi s'engage à faire preuve de transparence et, dans la mesure du possible, informe les émetteurs des votes négatifs envisagés. En 2022, Amundi a considérablement augmenté le taux de dialogue actif avec les émetteurs autour de la saison des assemblées.

2022 Statistiques sur le dialogue relatif au vote

L'équipe de vote et de gouvernance d'entreprise d'Amundi a mené 1 227 instances de dialogue avec 1 031 émetteurs distincts en 2022. Ces engagements comprennent 718 alertes envoyées concernant les intentions de vote d'Amundi, qui ont déclenché 268 échanges supplémentaires. Nous avons également mené à bien 241 instances de dialogue avec des émetteurs en amont de leur assemblée générale ou pendant l'intersaison.

L'équipe Vote a également contribué aux engagements menés par l'équipe de recherche ESG d'Amundi sur une série de questions environnementales, sociales et de gouvernance.

En 2022, les deux équipes ont entrepris un total de 5 020 engagements auprès de 2 115 entreprises, y compris des alertes et des dialogues liés au vote.

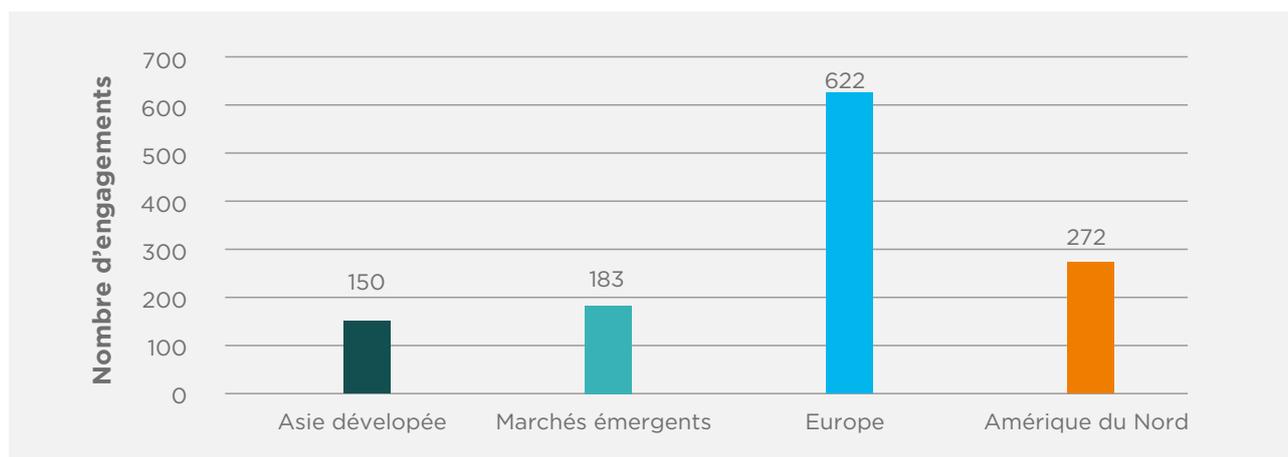
Conformément à la base de clientèle d'Amundi et à la localisation de ses participations, la majorité des engagements ont concerné des sociétés basées en Europe. L'équipe de vote ambitionne d'augmenter le taux de dialogue avec les sociétés d'autres marchés, en particulier en Asie et dans les marchés émergents, afin de partager les meilleures pratiques à l'échelle mondiale.

Répartition des missions liées au vote

	Nombre d'engagements	Nombre d'émetteurs
Alertes « <i>intention de vote</i> »	718	624*
Dialogues déclenchés par les alertes de vote	268	205**
Engagements avant AG et hors saison	241	202
TOTAL	1 227	1 031

* sans autre dialogue - ** sans dialogue intersaison

Source : Amundi Asset Management



Statistiques par société de gestion d'actifs

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	3 652
Nombre d'assemblées	5 103
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « contre la direction »	68 %
Nombre de résolutions	57 859
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	21 %
Votes « contre la direction »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	11 997
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	52 %
Rémunération	21 %
Structure financière	12 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires	5 %
Autres	8 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	25 %
Rémunération	35 %
Structure financière	18 %
Dividendes	8 %
Résolutions d'actionnaires (*)	42 %
Autres	8 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	1 839
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	71 %
% pour chaque thème	
Rémunération	82 %
Gouvernance	90 %
Structure du conseil d'administration	67 %
Climat	87 %
Environnement	44 %
Social / Santé / Droits de l'homme	81 %
Autres	68 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	252
Social	5 688
Gouvernance	51 919
Résolutions votées par continent	
Afrique	1 %
Amériques	22 %
Asie	48 %
L'Europe	26 %
Océanie	2 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction.

Amundi Autriche

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	505
Nombre d'assemblées	539
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « contre la direction »	78 %
Nombre de résolutions	7 746
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	19 %
Votes « contre la direction »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	1 482
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	56 %
Rémunération	21 %
Structure financière	3 %
Dividendes	0 %
Résolutions d'actionnaires	16 %
Autres	3 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	20 %
Rémunération	31 %
Structure financière	7 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires (*)	69 %
Autres	3 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	385
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	70 %
% pour chaque thème	
Rémunération	80 %
Gouvernance	94 %
Structure du conseil d'administration	49 %
Climat	85 %
Environnement	100 %
Social / Santé / Droits de l'homme	81 %
Autres	42 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	90
Social	989
Gouvernance	6 667
Résolutions votées par continent	
Afrique	1 %
Amériques	36 %
Asie	13 %
L'Europe	47 %
Océanie	3 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Amundi Deutschland

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	667
Nombre d'assemblées	717
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « contre la direction »	77 %
Nombre de résolutions	10 157
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	20 %
Votes « contre la direction »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	2 031
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	57 %
Rémunération	22 %
Structure financière	4 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	14 %
Autres	3 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	21 %
Rémunération	32 %
Structure financière	7 %
Dividendes	6 %
Résolutions d'actionnaires (*)	76 %
Autres	4 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	418
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	75 %
% pour chaque thème	
Rémunération	87 %
Gouvernance	91 %
Structure du conseil d'administration	61 %
Climat	86 %
Environnement	100 %
Social / Santé / Droits de l'homme	84 %
Autres	48 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	113
Social	1 314
Gouvernance	8 730
Résolutions votées par continent	
Amériques	41 %
Asie	13 %
L'Europe	44 %
Océanie	2 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Amundi Iberia

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	667
Nombre d'assemblées	708
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « <i>contre la direction</i> »	86 %
Nombre de résolutions	10 077
% des résolutions votées « <i>contre la direction</i> » (*)	25 %
Votes « <i>contre la direction</i> »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « <i>contre la direction</i> »	2 541
Répartition des votes « <i>contre la direction</i> »	
Structure du conseil d'administration	64 %
Rémunération	19 %
Structure financière	2 %
Dividendes	0 %
Résolutions d'actionnaires	14 %
Autres	1 %
% de votes « <i>contre la direction</i> » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	27 %
Rémunération	38 %
Structure financière	6 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires (*)	77 %
Autres	2 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	506
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	78 %
% pour chaque thème	
Rémunération	84 %
Gouvernance	92 %
Structure du conseil d'administration	60 %
Climat	93 %
Environnement	94 %
Social / Santé / Droits de l'homme	79 %
Autres	39 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	128
Social	1 319
Gouvernance	8 630
Résolutions votées par continent	
Amériques	65 %
Asie	1 %
L'Europe	33 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction.

Amundi Immobilier

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	43
Nombre d'assemblées	53
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « <i>contre la direction</i> »	68 %
Nombre de résolutions	865
% des résolutions votées « <i>contre la direction</i> » (*)	10 %
Votes « <i>contre la direction</i> »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « <i>contre la direction</i> »	86
Répartition des votes « <i>contre la direction</i> »	
Structure du conseil d'administration	56 %
Rémunération	26 %
Structure financière	12 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires	1 %
Autres	3 %
% de votes « <i>contre la direction</i> » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	13 %
Rémunération	18 %
Structure financière	7 %
Dividendes	4 %
Résolutions d'actionnaires (*)	100 %
Autres	2 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	1
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	100 %
% pour chaque thème	
Rémunération	n.d.
Gouvernance	100 %
Structure du conseil d'administration	n.d.
Climat	n.d.
Environnement	n.d.
Social / Santé / Droits de l'homme	n.d.
Autres	n.d.
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	1
Social	103
Gouvernance	761
Résolutions votées par continent	
Amériques	6 %
L'Europe	94 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction.

Amundi Ireland

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	457
Nombre d'assemblées	483
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « <i>contre la direction</i> »	67 %
Nombre de résolutions	5 853
% des résolutions votées « <i>contre la direction</i> » (*)	19 %
Votes « <i>contre la direction</i> »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « <i>contre la direction</i> »	1 097
Répartition des votes « <i>contre la direction</i> »	
Structure du conseil d'administration	60 %
Rémunération	21 %
Structure financière	3 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	11 %
Autres	3 %
% de votes « <i>contre la direction</i> » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	20 %
Rémunération	29 %
Structure financière	6 %
Dividendes	7 %
Résolutions d'actionnaires (*)	76 %
Autres	4 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	185
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	77 %
% pour chaque thème	
Rémunération	83 %
Gouvernance	89 %
Structure du conseil d'administration	73 %
Climat	94 %
Environnement	57 %
Social / Santé / Droits de l'homme	86 %
Autres	53 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	48
Social	724
Gouvernance	5 081
Résolutions votées par continent	
Afrique	1 %
Amériques	27 %
Asie	27 %
L'Europe	31 %
Océanie	14 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Amundi Luxembourg

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	4 149
Nombre d'assemblées	6 352
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « contre la direction »	65 %
Nombre de résolutions	67 477
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	20 %
Votes « contre la direction »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	13 461
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	52 %
Rémunération	19 %
Structure financière	12 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires	5 %
Autres	10 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	24 %
Rémunération	35 %
Structure financière	17 %
Dividendes	8 %
Résolutions d'actionnaires (*)	37 %
Autres	8 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	2 197
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	74 %
% pour chaque thème	
Rémunération	77 %
Gouvernance	90 %
Structure du conseil d'administration	70 %
Climat	88 %
Environnement	44 %
Social / Santé / Droits de l'homme	81 %
Autres	74 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	253
Social	5 726
Gouvernance	61 498
Résolutions votées par continent	
Afrique	1 %
Amériques	23 %
Asie	55 %
L'Europe	19 %
Océanie	2 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Amundi Sgr

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	867
Nombre d'assemblées	1 037
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « contre la direction »	72 %
Nombre de résolutions	12 823
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	20 %
Votes « contre la direction »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	2 577
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	54 %
Rémunération	22 %
Structure financière	8 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	10 %
Autres	5 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	23 %
Rémunération	33 %
Structure financière	15 %
Dividendes	6 %
Résolutions d'actionnaires (*)	57 %
Autres	5 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	611
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	75 %
% pour chaque thème	
Rémunération	82 %
Gouvernance	91 %
Structure du conseil d'administration	71 %
Climat	80 %
Environnement	100 %
Social / Santé / Droits de l'homme	84 %
Autres	64 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	84
Social	1 498
Gouvernance	11 237
Résolutions votées par continent	
Afrique	0 %
Amériques	30 %
Asie	31 %
L'Europe	36 %
Océanie	2 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Amundi UK

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	221
Nombre d'assemblées	227
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « <i>contre la direction</i> »	66 %
Nombre de résolutions	3 503
% des résolutions votées « <i>contre la direction</i> » (*)	17 %
Votes « <i>contre la direction</i> »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « <i>contre la direction</i> »	609
Répartition des votes « <i>contre la direction</i> »	
Structure du conseil d'administration	61 %
Rémunération	15 %
Structure financière	2 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires	17 %
Autres	3 %
% de votes « <i>contre la direction</i> » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	17 %
Rémunération	25 %
Structure financière	5 %
Dividendes	9 %
Résolutions d'actionnaires (*)	78 %
Autres	5 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	149
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	77 %
% pour chaque thème	
Rémunération	75 %
Gouvernance	88 %
Structure du conseil d'administration	71 %
Climat	90 %
Environnement	100 %
Social / Santé / Droits de l'homme	87 %
Autres	45 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	27
Social	371
Gouvernance	3 105
Résolutions votées par continent	
Amériques	26%
Asie	41 %
L'Europe	33 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

BFT

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	524
Nombre d'assemblées	565
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « <i>contre la direction</i> »	78 %
Nombre de résolutions	8 811
% des résolutions votées « <i>contre la direction</i> » (*)	19 %
Votes « <i>contre la direction</i> »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « <i>contre la direction</i> »	1 670
Répartition des votes « <i>contre la direction</i> »	
Structure du conseil d'administration	41 %
Rémunération	36 %
Structure financière	16 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	2 %
Autres	4 %
% de votes « <i>contre la direction</i> » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	22 %
Rémunération	31 %
Structure financière	19 %
Dividendes	3 %
Résolutions d'actionnaires (*)	60 %
Autres	4 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	104
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	58 %
% pour chaque thème	
Rémunération	67 %
Gouvernance	100 %
Structure du conseil d'administration	65 %
Climat	45 %
Environnement	100 %
Social / Santé / Droits de l'homme	n.d.
Autres	49 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	29
Social	1 623
Gouvernance	7 159
Résolutions votées par continent	
Amériques	9 %
Asie	3 %
L'Europe	82 %
Océanie	5 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

CPR AM

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	1 476
Nombre d'assemblées	1 728
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « contre la direction »	72 %
Nombre de résolutions	21 933
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	21 %
Votes « contre la direction »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	4 643
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	52 %
Rémunération	25 %
Structure financière	9 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	7 %
Autres	5 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	23 %
Rémunération	36 %
Structure financière	18 %
Dividendes	8 %
Résolutions d'actionnaires (*)	69 %
Autres	6 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	612
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	72 %
% pour chaque thème	
Rémunération	81 %
Gouvernance	87 %
Structure du conseil d'administration	58 %
Climat	90 %
Environnement	93 %
Social / Santé / Droits de l'homme	81 %
Autres	59 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	134
Social	2 851
Gouvernance	18 948
Résolutions votées par continent	
Afrique	1 %
Amériques	34 %
Asie	27 %
L'Europe	36 %
Océanie	2 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Etoile Gestion

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	749
Nombre d'assemblées	793
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « contre la direction »	82 %
Nombre de résolutions	13 187
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	21 %
Votes « contre la direction »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	2 759
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	49 %
Rémunération	28 %
Structure financière	10 %
Dividendes	0 %
Résolutions d'actionnaires	9 %
Autres	4 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	22 %
Rémunération	34 %
Structure financière	18 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires (*)	72 %
Autres	5 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	434
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	70 %
% pour chaque thème	
Rémunération	81 %
Gouvernance	81 %
Structure du conseil d'administration	62 %
Climat	88 %
Environnement	89 %
Social / Santé / Droits de l'homme	78 %
Autres	41 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	101
Social	2 086
Gouvernance	11 000
Résolutions votées par continent	
Voté	
Amériques	33 %
L'Europe	66 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Lyxor Asset Management

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	108
Nombre d'assemblées	116
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « contre la direction »	73 %
Nombre de résolutions	1 711
% des résolutions votées « contre la direction » (*)	17 %
Votes « contre la direction »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « contre la direction »	282
Répartition des votes « contre la direction »	
Structure du conseil d'administration	39 %
Rémunération	33 %
Structure financière	21 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	2 %
Autres	4 %
% de votes « contre la direction » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	19 %
Rémunération	27 %
Structure financière	19 %
Dividendes	3 %
Résolutions d'actionnaires (*)	63 %
Autres	3 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	20
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	50 %
% pour chaque thème	
Rémunération	0 %
Gouvernance	n.d.
Structure du conseil d'administration	46 %
Climat	n.d.
Environnement	n.d.
Social / Santé / Droits de l'homme	100 %
Autres	75 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	3
Social	291
Gouvernance	1 417
Résolutions votées par continent	
Amériques	15 %
Asie	10 %
L'Europe	75 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Lyxor Funds Solutions

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	820
Nombre d'assemblées	887
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « <i>contre la direction</i> »	79 %
Nombre de résolutions	14 459
% des résolutions votées « <i>contre la direction</i> » (*)	17 %
Votes « <i>contre la direction</i> »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « <i>contre la direction</i> »	2 506
Répartition des votes « <i>contre la direction</i> »	
Structure du conseil d'administration	55 %
Rémunération	26 %
Structure financière	4 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	10 %
Autres	4 %
% de votes « <i>contre la direction</i> » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	19 %
Rémunération	31 %
Structure financière	6 %
Dividendes	4 %
Résolutions d'actionnaires (*)	69 %
Autres	4 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	434
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	65 %
% pour chaque thème	
Rémunération	74 %
Gouvernance	87 %
Structure du conseil d'administration	53 %
Climat	84 %
Environnement	94 %
Social / Santé / Droits de l'homme	82 %
Autres	30 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	108
Social	1 874
Gouvernance	12 477
Résolutions votées par continent	
Voté	
Amériques	25 %
Asie	2 %
L'Europe	73 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Lyxor International Asset Management

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	4 764
Nombre d'assemblées	5 359
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « <i>contre la direction</i> »	74 %
Nombre de résolutions	61 357
% des résolutions votées « <i>contre la direction</i> » (*)	21 %
Votes « <i>contre la direction</i> »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « <i>contre la direction</i> »	12 683
Répartition des votes « <i>contre la direction</i> »	
Structure du conseil d'administration	63 %
Rémunération	19 %
Structure financière	7 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	5 %
Autres	5 %
% de votes « <i>contre la direction</i> » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	22 %
Rémunération	38 %
Structure financière	16 %
Dividendes	6 %
Résolutions d'actionnaires (*)	50 %
Autres	6 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	1 487
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	64 %
% pour chaque thème	
Rémunération	74 %
Gouvernance	88 %
Structure du conseil d'administration	63 %
Climat	86 %
Environnement	39 %
Social / Santé / Droits de l'homme	81 %
Autres	48 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	257
Social	5 271
Gouvernance	55 829
Résolutions votées par continent	
Voté	
Amériques	22 %
Asie	50 %
L'Europe	26 %
Océanie	2 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Sabadell Asset Management

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	625
Nombre d'assemblées	724
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « <i>contre la direction</i> »	69 %
Nombre de résolutions	9 136
% des résolutions votées « <i>contre la direction</i> » (*)	20 %
Votes « <i>contre la direction</i> »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « <i>contre la direction</i> »	1 785
Répartition des votes « <i>contre la direction</i> »	
Structure du conseil d'administration	58 %
Rémunération	16 %
Structure financière	8 %
Dividendes	2 %
Résolutions d'actionnaires	12 %
Autres	4 %
% de votes « <i>contre la direction</i> » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	22 %
Rémunération	27 %
Structure financière	16 %
Dividendes	8 %
Résolutions d'actionnaires (*)	64 %
Autres	4 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	372
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	72 %
% pour chaque thème	
Rémunération	69 %
Gouvernance	88 %
Structure du conseil d'administration	63 %
Climat	84 %
Environnement	50 %
Social / Santé / Droits de l'homme	83 %
Autres	61 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	77
Social	942
Gouvernance	8 117
Résolutions votées par continent	
Voté	
Afrique	1 %
Amériques	27 %
Asie	43 %
L'Europe	26 %
Océanie	3 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Société Générale Gestion

Statistiques mondiales	Voté
Nombre de sociétés	897
Nombre d'assemblées	958
Pourcentage d'assemblées ayant fait l'objet d'au moins un vote « <i>contre la direction</i> »	79 %
Nombre de résolutions	13 137
% des résolutions votées « <i>contre la direction</i> » (*)	21 %
Votes « <i>contre la direction</i> »	
Nombre de résolutions ayant fait l'objet d'un vote « <i>contre la direction</i> »	2 713
Répartition des votes « <i>contre la direction</i> »	
Structure du conseil d'administration	57 %
Rémunération	26 %
Structure financière	5 %
Dividendes	1 %
Résolutions d'actionnaires	10 %
Autres	2 %
% de votes « <i>contre la direction</i> » pour chaque catégorie	
Structure du conseil d'administration	22 %
Rémunération	34 %
Structure financière	11 %
Dividendes	4 %
Résolutions d'actionnaires (*)	75 %
Autres	3 %
Votes en faveur des résolutions d'actionnaires	
Nombre de résolutions d'actionnaires	406
% de votes en faveur des résolutions d'actionnaires	75 %
% pour chaque thème	
Rémunération	83 %
Gouvernance	95 %
Structure du conseil d'administration	62 %
Climat	87 %
Environnement	92 %
Social / Santé / Droits de l'homme	85 %
Autres	46 %
Répartition par catégorie ESG	
Environnement / Climat	112
Social	1 904
Gouvernance	11 121
Résolutions votées par continent	
Voté	
Amériques	43 %
Asie	14 %
L'Europe	42 %
Océanie	1 %

(*) à l'exception des résolutions d'actionnaires sans recommandation de la direction

Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ou aux "ressortissants américains" (U.S. Person) tels que définis par le "Règlement S" de la Securities and Exchange Commission, en vertu de la Loi sur les titres de 1933 (US Securities Act of 1933).

Ce document est communiqué à titre d'information exclusivement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat, un conseil en investissement ou une sollicitation de vente. Ce document n'est ni un contrat ni un engagement d'aucune sorte.

Les informations contenues dans le présent document sont communiquées sans prendre en considération les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins d'un investisseur en particulier.

Les informations fournies ne sont pas garanties comme étant exactes, exhaustives ou pertinentes : bien qu'elles aient été préparées sur la base de sources qu'Amundi considère comme fiables, elles peuvent être modifiées sans préavis. Les informations restent inévitablement incomplètes, basées sur des données établies à un moment précis et peuvent changer.

Toutes les marques de commerce et logos utilisés à des fins d'illustration dans le présent document sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de toute décision prise ou investissement effectué sur la base de ces informations. Investir comporte des risques. Les performances passées et les simulations qui en découlent ne garantissent pas les performances futures, et ne constituent pas des indicateurs fiables des performances futures.

Les informations contenues dans ce document ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution, ou cette utilisation, serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi, ou à ses produits, de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au mois de janvier 2023.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management, Société par Actions Simplifiée française - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04000036 - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris. [amundi.com](https://www.amundi.com) - Conception et réalisation : Studio Graphique Amundi - Direction de la Communication. 01/2023.